

Panorama Statistique de la Santé à Mayotte 2024

Chapitre II

Focus Handicap

Version 2.1.0 du 30/10/2024

Sommaire

a) Prévalence des restrictions d'activité à Mayotte	2
b) Les allocations pour les personnes en situation de handicap	4
c) Scolarisation et orientations scolaires des enfants en situation de handicap	5
d) Emploi et orientation professionnelle	5
e) Etablissements et services médico-sociaux	6
f) Références	6

BALICCHI Julien – Responsable du service Etudes et Statistiques de l'ARS de Mayotte

ABOUDOU Achim – Directeur de l'ORS de Mayotte

AHAMADA Zelda – Chargée d'études et Documentaliste de l'ORS de Mayotte

NZABA-LOUNDOU Herman-Gickel – Chargé d'études de l'ARS de Mayotte

TOIBIBOU Zaïna – Chargé d'études de l'ARS de Mayotte

a) Prévalence des restrictions d'activité à Mayotte

En 2021, **11 % de la population de 15 ans ou plus déclarent des restrictions d'activité depuis au moins 6 mois à Mayotte contre 20 % dans l'Hexagone** [1] (Figure 1). Ces résultats sont alors liés à la jeunesse de la population de Mayotte. À structure d'âge comparable avec l'Hexagone et en 2019, la part des restrictions d'activité y est **plus élevée à Mayotte**¹ (28 %) [2].

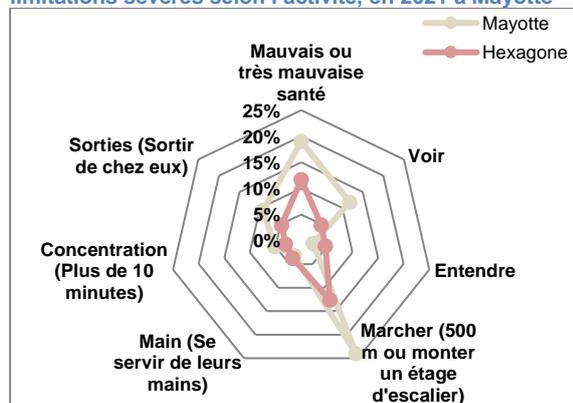
En 2016 et chez les 18-79 ans, les hommes (20 %) et femmes (16 %) **natifs de l'étranger déclarent être limités dans leur activité depuis au moins 6 mois dans des proportions plus importantes** que les natifs de Mayotte (12 %) [3] (Figure 3).

Dès 45 ans, les déclarations deviennent particulièrement fréquentes : 34 % chez les femmes natives de l'étranger de 45-59 ans puis **66 % chez celles de 60 ans ou plus et 59 % chez les hommes natifs de l'étranger de 60 ans ou plus** ; 41 % chez les femmes natives de Mayotte et 35 % chez les hommes natifs de Mayotte [3]. **Chez les plus jeunes, la situation des hommes natifs de l'étranger de 18-24 ans interpelle avec un taux de 30 %** [3] (Figure 3).

En 2021, **dès 55 ans**, les habitants de Mayotte sont souvent limités voire **handicapés** dans certaines activités de la vie de tous les jours [1]. Leur motricité est affectée : **24 % d'entre eux rencontrent de fortes difficultés à gravir quelques marches sur terrain plat** (13 % dans l'Hexagone) [1] (Figure 4).

Ils sont aussi plus souvent atteints de déficiences sensorielles : **12 % éprouvent beaucoup de difficultés pour voir** (5 % dans l'Hexagone). Ils évoquent aussi des troubles de l'attention : **9 % ont beaucoup de mal à se concentrer ou à se souvenir**, contre 5 % dans l'Hexagone [1] (Figure 5).

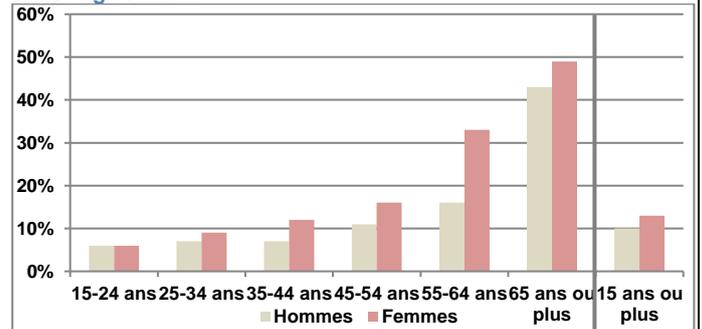
Figure 4 : Part des personnes de 55 ans ou plus se déclarant en très mauvaise santé et évoquant des limitations sévères selon l'activité, en 2021 à Mayotte



Champ : Habitants de 55 ans ou plus à Mayotte se déclarant en très mauvaise santé et évoquant des limitations sévères
Source : Drees, enquête Vie quotidienne et Santé de 2021 [1]

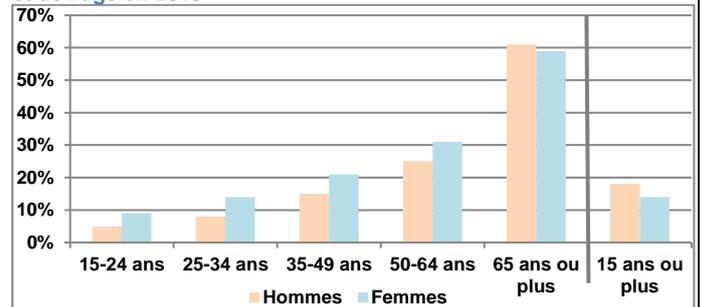
¹ Sans standardisation, et pour la déclaration de restrictions d'activité, Mayotte se retrouve à la dernière place, derrière l'Hexagone et la Martinique (32 %), la Guadeloupe (30 %), La Réunion (22 %) et la Guyane (20 %) [2]. Cependant, après standardisation vis-à-vis de l'Hexagone, gommant

Figure 1 : Habitants de Mayotte déclarant une limitation d'activité depuis au moins 6 mois en fonction du sexe et de l'âge en 2021



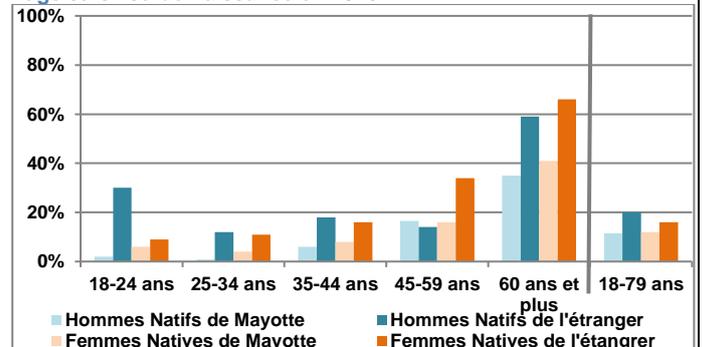
Champ : Habitants de 15 ans ou plus à Mayotte
Source : Drees, enquête Vie quotidienne et Santé de 2021 [1]

Figure 2 : Habitants de Mayotte déclarant une limitation d'activité depuis au moins 6 mois en fonction du sexe et de l'âge en 2019



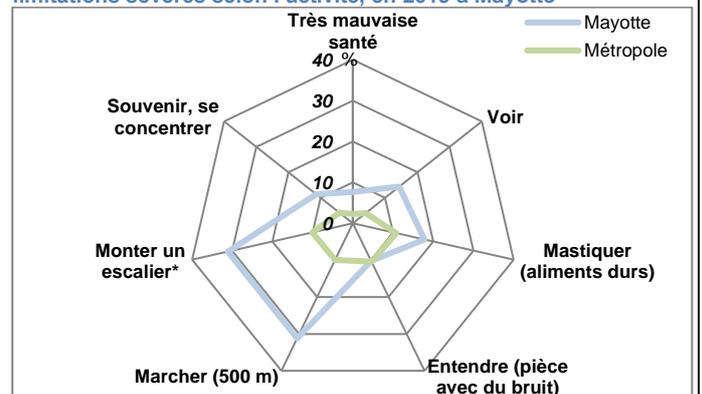
Champ : Habitants de 15 ans ou plus à Mayotte
Source : Drees-Insee, enquête EHIS de 2019 [4]

Figure 3 : Habitants de Mayotte déclarant une limitation d'activité depuis au moins 6 mois en fonction du sexe, l'âge et le lieu de naissance en 2016



Champ : Habitants de 18-79 ans à Mayotte
Source : Ined-ARS Mayotte, enquête Migrations, famille, vieillissement de 2016 [3]

Figure 5 : Part des personnes de 55 ans ou plus se déclarant en très mauvaise santé et évoquant des limitations sévères selon l'activité, en 2019 à Mayotte



Champ : Habitants de 55 ans ou plus à Mayotte se déclarant en très mauvaise santé et évoquant des limitations sévères
Source : Insee, enquête EHIS de 2019 [5]

l'avantage du territoire de par la jeunesse de sa population, Mayotte grimpe à la troisième place (28 %), à égalité avec la Guyane devant La Réunion (24 %) et l'Hexagone, derrière la Martinique (30 %) et la Guadeloupe (29 %) [2].

Tableau 1 : Part des différentes limitations fonctionnelles par profil de population, en 2019 à Mayotte

Personnes présentant une limitation...	Global	Sexe		Classe d'âge							Niveau d'éducation				Niveau de revenus (en quintiles locaux)					
		Hom.	Fem.	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-74	75 ou +	Certificat d'études, aucun diplôme	CAP-BEP	BAC BAC+2	≥ BAC+3	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	
... * fonctionnelle(s) physique(s) et sensorielle(s) et leur niveau de sévérité (**)	Modérée	35%	33%	37%	31%	34%	34%	48%	41%	37%	14%	35%	37%	36%	35%	33%	34%	32%	37%	39%
	Sévère	25%	22%	28%	6%	7%	7,9+%	16%	29%	47%	81%	32%	6%	7%	7%	21%	35%	34%	19%	12%
... de la fonction visuelle et son niveau de sévérité	Modérée	28%	26%	29%	17%	15%	19%	33%	34%	43%	33%	30%	19%	21%	21%	27%	30%	29%	27%	24%
	Sévère	9%	10%	9%	3%	1,5%	3%	8%	11%	12%	31%	11%	3%	2%	2,0%	8%	13%	10%	7%	5%
... * fonctionnelle(s) physique(s), sensorielle(s) ou intellectuelle(s) et leur niveau de sévérité (**, difficultés de mémorisation ou de concentration)	Modérée	36%	33%	39%	34%	38%	37%	48%	42%	35%	12%	36%	41%	39%	36%	36%	35%	34%	37%	41%
	Sévère	27%	25%	29%	8%	8%	11%	19%	30%	50%	84%	34%	8%	8%	8%	22%	37%	36%	23%	13%
... de la fonction auditive (***) dans un environnement silencieux et son niveau de sévérité	Modérée	9%	10%	8%	4%	6%	3%	5%	8%	17%	22%	10%	4%	5%	8%	6%	13%	10%	7%	5%
	Sévère	3%	3%	3%	0,5%	1,0%	0,2%	2%	1,1%	1,5%	18%	4%	0,3%	0%	0%	4%	5%	2%	1,2%	1,6%
... de la fonction auditive (***) dans un environnement bruyant et son niveau de sévérité	Modérée	25%	22%	27%	21%	18%	18%	24%	29%	34%	32%	26%	25%	16%	18%	23%	30%	25%	20%	23%
	Sévère	7%	8%	6%	1,3%	1,8%	0,6%	4%	5%	11%	32%	9%	0,8%	0,4%	0,9%	6%	12%	7%	5%	2%
... de la fonction auditive (***) dans un environnement silencieux et/ou bruyant et son niveau de sévérité	Modérée	25%	24%	27%	22%	19%	19%	24%	31%	34%	31%	27%	26%	19%	19%	23%	31%	25%	22%	23%
	Sévère	7%	8%	6%	1,5%	2%	0,6%	5%	5%	11%	34%	9%	1,1%	0,4%	0,9%	7%	12%	8%	5%	3%
... de la mobilité (marcher 500m sur terrain plat sans aide) et son niveau de sévérité	Modérée	12%	10%	14%	6%	7%	8%	14%	16%	22%	12%	14%	6%	7%	9%	12%	13%	14%	13%	8%
	Sévère	17%	15%	19%	1,4%	3%	4%	5%	20%	33%	75%	23%	2%	2%	3%	13%	26%	27%	11%	6%
... de la mobilité (monter ou descendre des escaliers de 12 marches) et son niveau de sévérité	Modérée	14%	11%	17%	5%	7%	10%	16%	23%	24%	10%	16%	7%	6%	8%	10%	18%	14%	16%	8%
	Sévère	18%	17%	20%	1,7%	4%	3%	7%	16%	41%	77%	24%	2%	5%	1,3%	16%	25%	29%	12%	6%
... de la mobilité (marcher 500m sur terrain plat sans aide ou monter/descendre des escaliers de 12 marches) et son niveau de sévérité	Modérée	15%	13%	18%	7%	9%	13%	18%	22%	26%	10%	18%	10%	8%	8%	13%	17%	17%	18%	10%
	Sévère	21%	18%	23%	3%	5%	5%	8%	22%	43%	79%	26%	3%	5%	4%	17%	30%	30%	14%	7%
... des difficultés de concentration ou de mémorisation et son niveau de sévérité	Modérée	19%	18%	19%	14%	13%	15%	18%	21%	25%	30%	20%	20%	11%	12%	20%	23%	22%	17%	11%
	Sévère	8%	9%	8%	2%	1,7%	4%	5%	4%	14%	35%	11%	3%	0,8%	0,4%	7%	12%	10%	8%	3%

Note : * ou des. ** difficultés de vision, difficultés d'audition en milieu silencieux ou bruyant, difficultés pour marcher 500m, difficultés pour monter ou descendre des escaliers d'une douzaine de marches. *** entendre ce qui est dit dans une conversation avec une autre personne.

Champ : Habitants de 15 ans ou plus de Mayotte

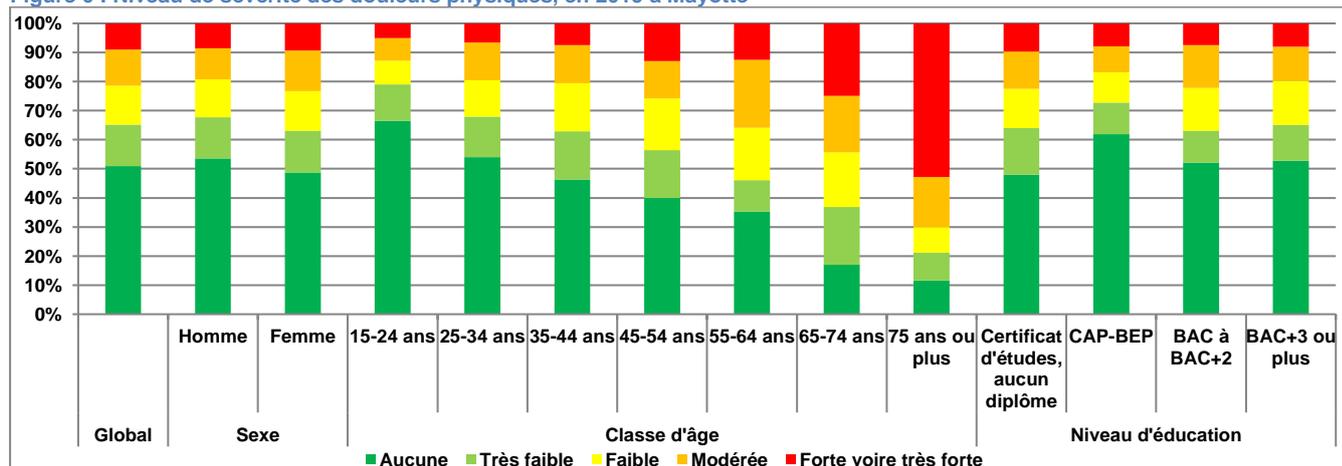
Source : Drees, Insee, extraction enquête EHIS de 2019 [4]

Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

Un individu sur deux de 15 ans ou plus déclare en 2019 être atteint de douleur physique, ce qui est plus important que dans l'Hexagone : 49 % contre 40 % [4]. Pour 9 % des habitants de Mayotte le niveau d'intensité est estimé comme fort voire très fort, équivalent à l'Hexagone : 10 % [4].

Toutefois, à structure de population équivalente, si le taux global devient équivalent à l'Hexagone, celui pour une intensité forte voire très forte devient 1,6 fois plus important [4]. En effet, les taux par classe d'âge demeurent proches de l'Hexagone pour les moins de 65 ans. Au-delà, il devient au moins deux fois supérieur pour Mayotte : 25 % contre 12 % dans l'Hexagone chez les 65-74 ans et 53 % contre 20 % chez les 75 ans ou plus (Figure 6).

Figure 6 : Niveau de sévérité des douleurs physiques, en 2019 à Mayotte



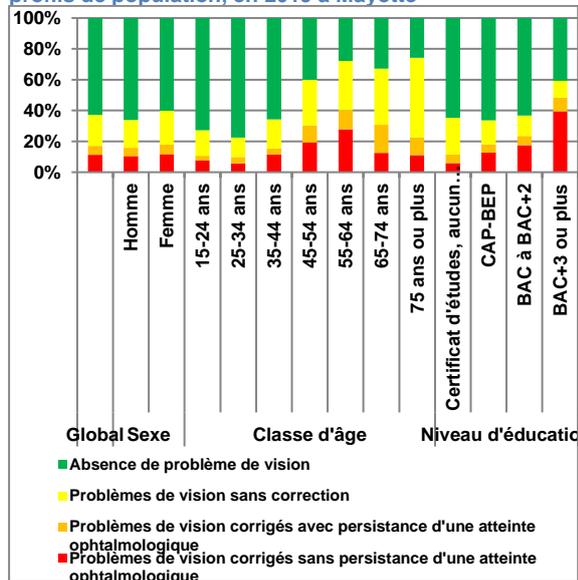
Champ : Habitants de 15 ans ou plus de Mayotte

Source : Drees-Insee, enquête EHIS de 2019 [4]

Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

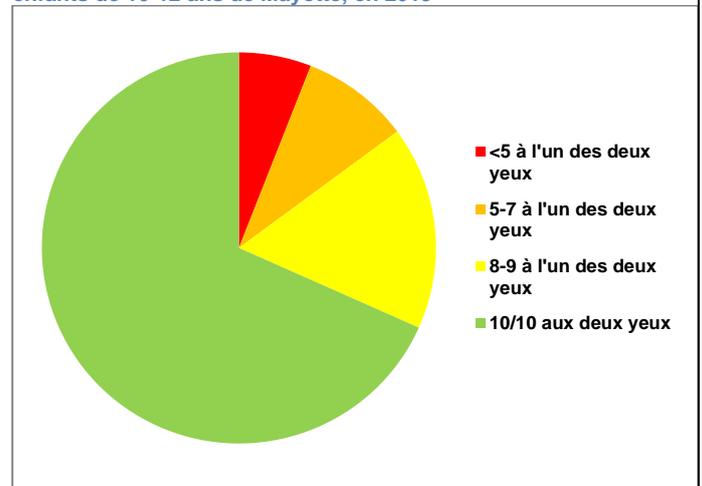
En 2021, les **difficultés sévères de vue** concernent 4 % des personnes de 15 ans ou plus en (8 % en 2019) contre 3 % dans l'Hexagone (2 % en 2019) [1] [2]. À un **niveau « modéré »**, elles sont plus fréquentes particulièrement sur le territoire (**15 %**, contre 19 % dans l'Hexagone) [1] (Figure 7). Des écarts s'observent également chez la population dès 55 ans ou plus, **12 %** ont des **difficultés sévères de vue**, **2 % pour entendre**, **24 % pour marcher 500 mètres ou utiliser les escaliers**, **3 % à se servir de leur mains**, **5 % à se concentrer plus de 10 minutes** et **9 % à sortir de chez eux** [1] (Figure 7 & Tableau 1).

Figure 7 : Problèmes visuels en fonction des différents profils de population, en 2019 à Mayotte



Champ : Habitants de 15 ans ou plus de Mayotte
 Source : Drees-Insee, enquête EHIS de 2019 [4]
 Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

Figure 8 : Résultats du dépistage visuel chez les enfants de 10-12 ans de Mayotte, en 2019



Champ : Enfants de 10-12 ans scolarisés en classe de 6^{ème}
 Source : ARS Mayotte, Rectorat Mayotte, Enquête Santé des jeunes de 2019 [6]

Un enfant de 10-12 sur dix² porte des lunettes ou des lentilles correctrices, même occasionnellement (32 % chez les enfants en classe de CM2 dans l'Hexagone) [6]. Les dépistages visuels des infirmier(e)s de l'Education Nationale montrent que **sept enfants de 10-12 ans³ sur dix ont 10/10 aux deux yeux et un sur dix ne portant pas de lunettes a une acuité visuelle inférieure à 7⁴** (6 % dans l'Hexagone⁵) [6]. Ce taux est comparable à celui des enfants scolarisés en **établissement d'éducation prioritaire en dans l'Hexagone** [6]. Par ailleurs, la correction visuelle dont dispose l'enfant **n'était plus toujours adaptée** au moment du dépistage puisque trois enfants sur dix équipés ont tout de même une mauvaise acuité visuelle [6].

b) Les allocations pour les personnes en situation de handicap

Allocation aux adultes handicapés

L'AAH est une aide financière accordée aux adultes et versée sous conditions :

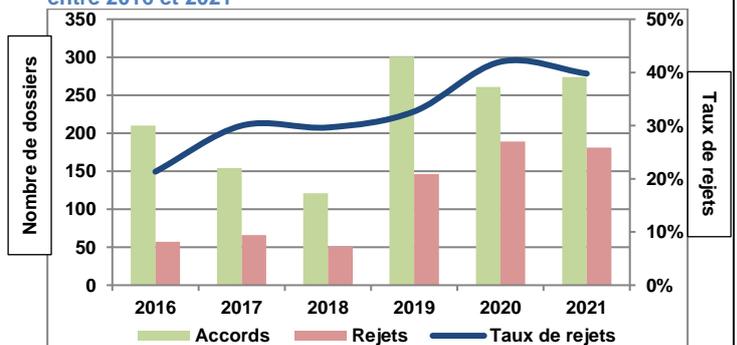
- D'avoir 20 ans et plus ;
- D'avoir un taux d'incapacité reconnu à 80 %, **seul taux retenu à Mayotte pour l'accès à cette prestation.**

Elle est attribuée par la CDAPH, instance constituée au sein de la MDPH ayant le pouvoir décisionnel sur l'ouverture des droits : attribution des aides financières et reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

À Mayotte, la MDPH a enregistré **455 demandes** pour les prestations de l'AAH dont 274 ont été accordées et 181 rejets. **La MDPH se mobilise pour l'extension de l'AAH-2** depuis le 1er octobre 2021 qui s'applique aux personnes ayant un taux compris en 50 % et 79 % et présentant une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi. Ainsi, 25 AAH-2 au titre de l'article L821-2 ont été attribuées depuis, soit 36 % des AAH accordées depuis l'application du décret.

Le taux de rejets a augmenté de +19 points entre 2016 (21 %) et 2021 (40 %) (Figure 9).

Figure 9 : Evolution de l'attribution des AAH à Mayotte entre 2016 et 2021



Source : MDPH
 Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

En 2017, le **taux d'allocataires de l'AAH** est de 0,4 pour 100 personnes de 20 à 64 ans et de **0,5 en 2020** contre 3,3 dans l'Hexagone [7].

² Scolarisés en classe de 6^{ème}, soit 94 % des enfants de cette classe d'âge en 2017 [18].

³ Le dépistage visuel a été réalisé avec l'échelle de Monoyer à 3-5 mètres.

⁴ A l'un des deux yeux.

⁵ Chez les enfants inscrits dans les « autres » établissements, la part est de 5 % [6].

Allocation d'éducation de l'Enfant Handicapé

L'AAEH est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés aux enfants de moins de 20 ans en situation de handicap. Comme pour l'AAH, la décision d'attribution est prise par la CDAPH. **Cette allocation est attribuée aux enfants de moins de 20 ans avec un taux d'incapacité à 80 % à Mayotte.** Le décret du 04/12/2020 rend **désormais applicable l'octroi de l'AAEH pour les taux de 50-79 %** à compter du 1er juin 2021.

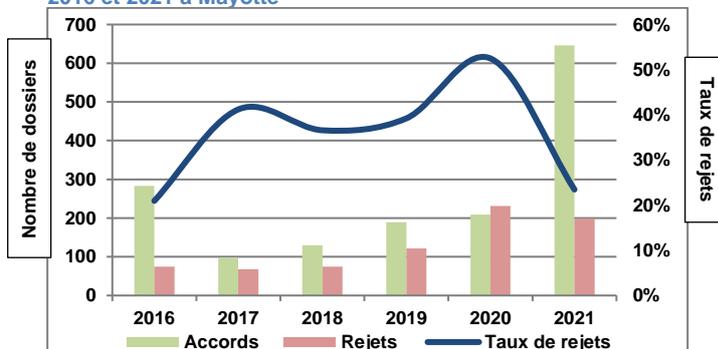
De plus, un second décret en avril 2021 **rallonge la durée du Cerfa médical de 6 mois à 1 an.**

En 2021, la CDAPH a notifié **646 accords** d'AAEH, multiplié par trois par rapport à 2020 (Figure 10).

En octobre 2021, la MDPH a été autorisée à réévaluer toutes les demandes déposées depuis le 1er janvier 2020 qui ont fait l'objet d'un rejet en raison du taux.

Ainsi, **288 AEEH sur 541 AEEH ont été accordées entre le 01/06/2021 et le 31/12/2021**, soit 53 % des accords AEEH depuis l'application du décret.

Figure 10 : Evolution de l'attribution des AEEH entre 2016 et 2021 à Mayotte



Source : MDPH
Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

c) Scolarisation et orientations scolaires des enfants en situation de handicap

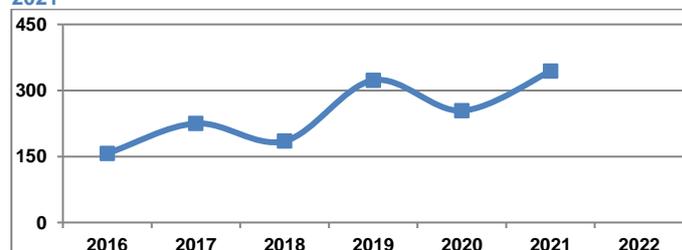
La scolarisation des enfants en situation de handicap est une priorité nationale. Un enfant porteur de handicap peut être accueilli en milieu scolaire dès lors que son handicap ou son comportement ne risque pas de poser de problème dans une classe ordinaire.

Des efforts importants en matière d'intégration scolaire ont été consentis par le Rectorat de Mayotte. En **2006**, le territoire comptait déjà **25 classes spécialisées** : 18 classes pour inclusion scolaire, 4 Unités pédagogiques d'intégration, 4 classes PPF-ASH et 1 classe pour les enfants de la lune. En **2013**, le nombre de classes spécialisées a doublé : **56** pour les **ULIS**. Plus particulièrement il a triplé pour les **PPF-ASH** : **14**.

Le travail en réseau avec les enseignants référents ainsi que l'aide précieuse du référent scolarisation de la MDPH représentent un appui important pour l'encadrement pédagogique de ces enfants.

En **2019**, la MDPH a enregistré **323 enfants scolarisés** en milieu ordinaire répartis dans les différentes classes spécifiques allant de l'enseignement primaire au secondaire (Figure 11). En **2020**, elle a notifié **254 orientations scolaires** dont plus de 74 % en ULIS – Troubles des fonctions cognitives ou mentales. En **2021**, **344 orientations scolaires** dont 17 en UEEA ont été réalisées.

Figure 11 : Evolution du volume de scolarisations des enfants de Mayotte en situation de handicap de 2016 à 2021



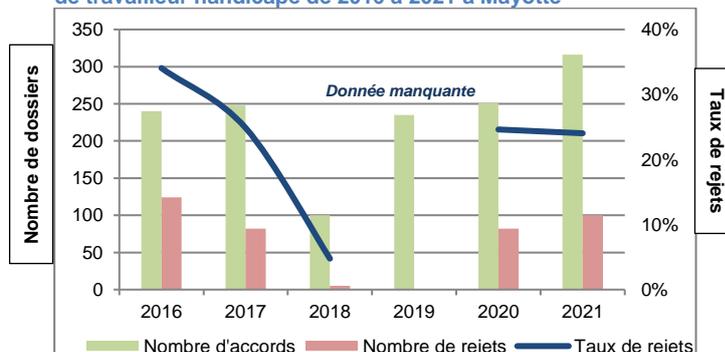
Sources : MDPH
Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

d) Emploi et orientation professionnelle

La reconnaissance en qualité de travailleur handicapé est un dispositif accordé par la CDAPH qui permet aux personnes en situation de handicap de bénéficier de mesures spécifiques favorisant leur insertion professionnelle. À Mayotte, toutes entreprises privées d'au moins vingt salariés doivent embaucher des personnes en situation de handicap dans une proportion de 2 % de l'effectif total (6 % dans les autres régions). Cependant, cette obligation d'emploi de travailleur handicapé n'est pas respectée par les entreprises. En **2021**, la MDPH a enregistré **316 décisions d'accord de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé**, légèrement en hausse par rapport à 2020 (+26 %) (Figure 12).

Le nombre d'accords pour les orientations professionnelles a augmenté entre 2017 et 2021, passant de 93 à 254 (Tableau 2).

Figure 12 : Evolution de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé de 2016 à 2021 à Mayotte



Sources : MDPH
Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

Tableau 2 : Orientation professionnelle de 2017 à 2021 à Mayotte

	2017	2018	2019	2020	2021
Accords	93	36	174	186	254
Refus	0	1			

Sources : MDPH
Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

e) Etablissements et services médico-sociaux

Les établissements et services médico-sociaux permettent de répondre à des besoins plus spécifiques destinés aux personnes en situation de handicap. Comme pour l'accès au droit des prestations (AAH, AEEH), l'orientation vers les établissements et services médico-sociaux nécessite une décision de la CDAPH.

En **2021**, les orientations vers les établissements ou services médico-sociaux pour les adultes de 20 ans ou plus sont **stables par rapport à 2020** (64 contre 60) (*Tableau 49*). Pour les orientations chez les **enfants** (moins de 20 ans) : **563** ont été réalisées en **2020** et **773** en **2021**, soit une hausse de 37 % (*Tableau 3*)

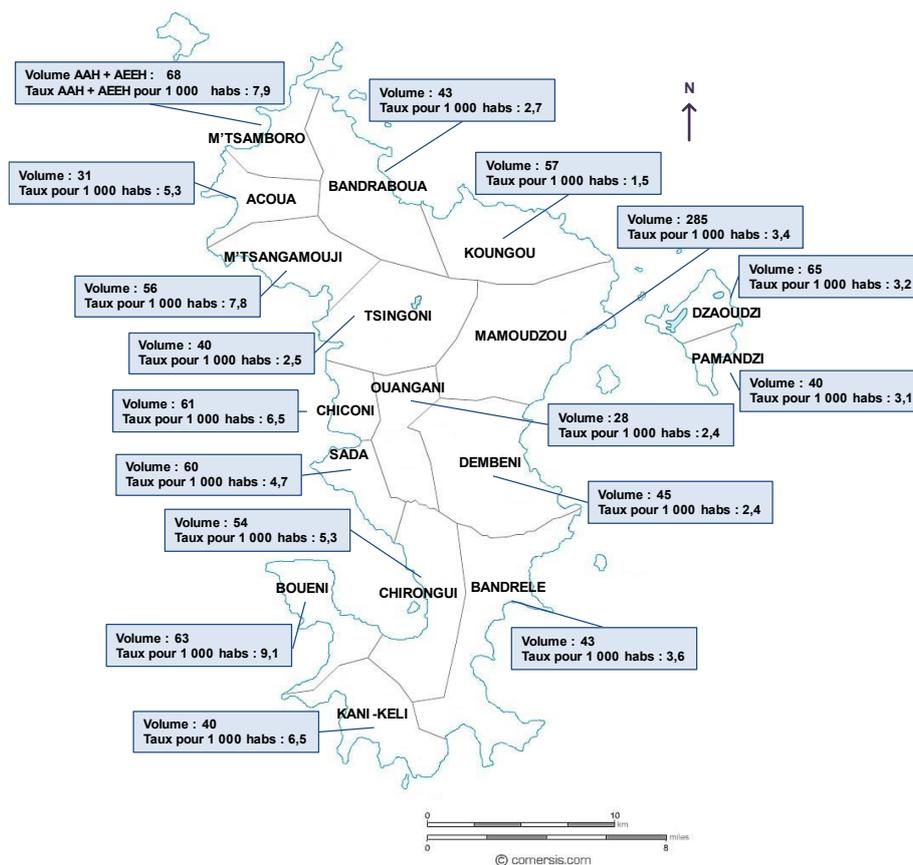
Tableau 3 : Orientations vers les ESMS pour les adultes de 2017 à 2021 à Mayotte

Nombre d'orientations	2017	2018	2019	2020	2021
Chez les adultes de 20 ans ou plus	75	42	110	60	64
Chez les enfants de moins de 20 ans		377	485	563	773

Source : MDPH

Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

Figure 13 : Taux d'allocataires de l'AAH (20 à 59 ans) ou l'AEEH (moins de 20 ans) par commune en 2023



Méthode : La population de référence par commune est déterminée après application des répartitions observées en 2017 sur l'estimation des 0-59 ans au 1^{er} janvier 2023.

Source : CSSM, *tableau de bord* [8]

Exploitation : ARS Mayotte – service Etudes et Statistiques

f) Références

- [1] Drees, «Extraction des données de l'Enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS) de 2021,» Février 2023.
- [2] Drees-IRDES-Insee, A. Leduc, T. Deroyon, T. Rochereau et A. Renaud, «Premiers résultats de l'enquête santé européenne (EHIS) 2019,» *Les dossiers de la Drees*, 2021, Avril.
- [3] ARS-Ined, J. Balicchi, R. Antoine, D. Breton, C.-V. Marie et E. Mariotti, «Une bonne perception de la santé, mais qui se dégrade dès 45 ans malgré la progression de la couverture maladie,» *In Extensio*, 2019, Mai.
- [4] Insee-Drees, «Extractions complémentaires des données de l'enquête EHIS 2019».
- [5] Insee-ARS Mayotte, P. Thibault, S. Merceron et J. Balicchi, «Près de la moitié des habitants de Mayotte ayant eu besoin d'un soin ont dû le reporter ou y renoncer,» *Insee Analyses*, 2021, Juillet.
- [6] ARS Mayotte-Rectorat Mayotte-ORS Mayotte, J. Balicchi, M. Arnaud, F. Mazeau et A. Aboudou, «Santé des jeunes de 10-12 ans en 2019 : focus sur une précarité avérée,» *In extenso*, 2021, Mai.
- [7] ARS Mayotte/OI, «Statistiques et indicateurs de la Santé et du Social».
- [8] CSSM, «Tableau de bord».